

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 5 décembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 5 décembre 2022 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-186

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

Il est proposé par le conseiller la conseillère Anick Rodrigue, appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 tel que rédigé, soit :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
 - 3.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
 - 3.3 Nomination - maire suppléant pour l'année 2023
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Permanence - Employé 32-0029
 - 4.2 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Fédération québécoise des municipalités - Recrutement
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - Novembre 2022
 - 5.2 Autorisation - État relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
 - 5.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Garda World Systèmes de sécurité - Branchement du système d'alarme et des détecteurs de fumée - 52 chemin du fleuve
 - 5.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Isabelle Poirier, services-conseils - offre de services professionnels en gestion
 - 5.5 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. - Services juridiques - année 2023
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

6.1 Aucun

7. SERVICES URBAINS

7.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Shellex Groupe conseil - ingénierie mécanique et électricité - ateliers municipaux

7.2 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Shellex Groupe conseil - Ingénierie civile et structure

7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Logimec Inc - Ajout au contrat initial

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Demande de PIIA - Lot 1 543 109 - 157 chemin du fleuve - Agrandissement résidentiel

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Grande pointecascadienne 2022

9.2 Liste d'organismes pour Aide financière

9.3 Versement au Parc du canal Soulanges

9.4 Demande d'aide financière - Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges - Paiement pour la livraison de la popote roulante du 1er janvier au 31 décembre 2022

9.5 Demande d'aide financière - Opération Nez rouge - Campagne 2022

9.6 Location du Centre communautaire - Équipe de flag football

10. RÈGLEMENTS

10.1 Adoption - Règlement 210-2022-2 modifiant le Règlement d'emprunt 210-2022 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 777 000 \$ pour l'aménagement de l'hôtel de ville au presbytère

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Aucun

12 PAROLE AUX CONSEILLERS

13 PAROLE AU MAIRE

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

2022-12-187

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), tout membre d'un conseil municipal doit:

- Produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection;
- Mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires;
- Divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le Conseil de la municipalité les concerne.

PAR CONSÉQUENT,

Le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité atteste que les membres du conseil suivants ont déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358 de la LERM:

Peter Zytynsky, maire
Jean-Pierre Poirier, conseiller poste #1
Martin Juneau, conseiller poste #2
Benoit Durand, conseiller poste #3
Anick Rodrigue, conseillère poste #4
Natacha Ménard, conseillère poste #5
Mario Vallée, conseiller poste #6

3.3 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2023

2022-12-188

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec, il y a lieu de nommer un(e) des conseiller(ères) comme maire suppléant(e) pour pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-des-Cascades désire alterner le rôle de maire(esse) suppléant(e) environ à tous les 6 mois;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

QUE Natacha Ménard soit nommée mairesse suppléante, et ce, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023;

QUE Jean-Pierre Poirier soit nommé maire suppléant, et ce, du 1er juillet au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 PERMANENCE - EMPLOYÉ 32-0029

2022-12-189

CONSIDÉRANT QUE la probation de l'employé 32-0029 venait à échéance le 3 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du contremaître aux travaux publics et hygiène du milieu et du directeur général et greffier-trésorier d'accorder la permanence à l'employé 32-0029;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la permanence à l'employé 32-0029 au poste de journalier, et ce, effectif depuis le 3 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4.2 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - RECRUTEMENT**

2022-12-190

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'urbaniste/inspecteur.trice depuis mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature pertinente n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades désire obtenir de l'accompagnement pour un recrutement plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif horaire pour ce genre de service est de 130\$/heure et que le mandat est estimé à maximum 8 heures;

CONDISÉRANT l'offre de services de Fédération québécoise des municipalités pour la rédaction de l'affichage et l'affichage;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Fédération québécoise des municipalités pour le recrutement du poste d'urbaniste/inspecteur.trice.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à la Fédération québécoise des municipalités un montant de 1040 \$ (taxes en sus), à même le poste budgétaire numéro 02.160.00.412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - NOVEMBRE 2022

2022-12-191

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de Novembre 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Novembre 2022;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 456 705,16 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	414 286,45 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	10 248,60 \$
Salaires nets	32 170,11 \$
TOTAL	456 705,16 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Serge Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

5.2 AUTORISATION - ÉTAT RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

2022-12-192

Conformément aux articles 1022 à 1024 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier soumet au conseil municipal l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil Soulanges l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et greffier-trésorier, Serge Raymond, ainsi que Me Conrad Delisle, afin de représenter la Municipalité de Pointe-des-Cascades lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales en avril 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GARDA WORLD SYSTÈMES DE SÉCURITÉ - BRANCHEMENT DU SYSTÈME D'ALARME ET DES DÉTECTEURS DE FUMÉE - 52 CHEMIN DU FLEUVE

2022-12-193

CONSIDÉRANT la modification du système d'alarme et de détecteurs de fumée par Garda World Système de sécurité pour le centre communautaire au 52 chemin du fleuve;

CONSIDÉRANT l'économie annuelle en frais récurrents suite à la modification de la technologie du système d'alarme et de détecteurs de fumée;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Garda World Systèmes de sécurité pour le branchement du système d'alarme et des détecteurs de fumée du 52 chemin du fleuve;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente d'une durée de 3 ans, effective de novembre 2022 à octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ISABELLE POIRIER, SERVICES-CONSEILS - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION

2022-12-194

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a recouru aux services de Isabelle Poirier, services-conseils aux cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'elle a assumé les tâches relatives au poste de directrice générale adjointe au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier de renouveler le mandat de Isabelle Poirier, services-conseils pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé de gré à gré en conformité au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, Peter Zytynsky, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Serge Raymond, à signer le contrat avec l'entreprise Isabelle Poirier, services-conseils pour l'offre de services professionnels en gestion, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, tel qu'il appert à l'offre de service du 21 novembre 2022 et d'imputer la dépense à même le poste budgétaire numéro 02.130.00.415.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. - SERVICES JURIDIQUES - 2023-2024-2025

2022-12-195

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades désire obtenir de l'accompagnement pour des services juridiques;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. tant en matière de relations de travail, droit immobilier, gouvernance et contractuel;

CONDISÉRANT l'offre de services de Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. reçue le 4 novembre 2022 pour un forfait Services juridiques;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. pour des services juridiques;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. un montant forfaitaire de 200 \$/mois, excluant les taxes applicables, pour une durée de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SERVICES URBAINS

7.1 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SHELLEX GROUPE CONSEIL - INGÉNIEURIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ - ATELIERS MUNICIPAUX

2022-12-196

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades désire obtenir de l'accompagnement pour les plans et devis en ingénierie mécanique et électricité;

CONSIDÉRANT QUE Shellex Groupe conseil a produit les plans et devis les plus récents pour le projet de construction de la caserne et des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé de gré à gré en conformité au règlement sur la gestion contractuelle;

CONDISÉRANT l'offre de services de Shellex Groupe conseil, pour l'ingénierie mécanique et l'électricité des ateliers municipaux;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Shellex Groupe conseil pour l'ingénierie mécanique et électricité des futurs ateliers municipaux au montant de 63 500\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la soumission 1-080A-22M Rév1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Shellex Groupe conseil un montant de 63 500 \$ (taxes en sus) à même le poste budgétaire 23.040.00.011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SHELLEX GROUPE CONSEIL - INGÉNIEURIE CIVILE ET STRUCTURE

2022-12-197

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades désire obtenir de l'accompagnement pour les plans et devis en ingénierie civile et structure;

CONSIDÉRANT QUE Shellex Groupe conseil a produit les plans et devis les plus récents pour le projet de construction de la caserne et des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé de gré à gré en conformité au règlement sur la gestion contractuelle;

CONDISÉRANT l'offre de services de Shellex Groupe conseil, pour l'ingénierie civile et structure des futurs ateliers municipaux;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Shellex Groupe conseil pour l'ingénierie civile et structure pour les plans et devis des ateliers municipaux, au montant de 46 500\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la soumission 1-080B-22-M Rév1

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Shellex Groupe conseil un montant de 46 500 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LOGIMEC INC - AJOUT AU CONTRAT INITIAL

2022-12-198

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné un contrat initial à la compagnie Logimec pour un montant de 12 589,76 \$ taxes incluses, bon de commande VOI-001159;

CONSIDÉRANT QUE des travaux additionnels sont nécessaires afin de compléter les travaux adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE la réparation des fissures avec époxy, réparation autour du tuyau d'aération et faire la finition avec un recouvrement de vinyle sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le coût additionnel est de 4 943,93 \$ portant le total de ces travaux à 17 533,69 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 10 000,00\$ a été enregistrée suite à l'insatisfaction des travaux initiaux réalisé par Denexco;

CONSIDÉRANT QUE cette retenue sera appliquée contre le montant des travaux de réparation de la fissure;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Logimec Inc pour l'ajout au contrat initial;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Logimec Inc un montant de 17 533,69\$ \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT **8.1 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 109 - 157 CHEMIN DU FLEUVE - AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL**

2022-12-199

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée pour le 157 chemin du Fleuve, le lot 1 543 109 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à agrandir la résidence principale en hauteur et en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que le projet correspond majoritairement aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°125-1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage n° 121, article 173, exige une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA pour l'agrandissement résidentiel sur le Lot 1 543 109 zone HA-2; secteur A Chemin du Fleuve conditionnellement au dépôt d'une étude géotechnique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 GRANDE POINTECASCADIENNE 2022

Un hommage est rendu à Madame Gertrude Lucas, grande bénévole qui a oeuvré auprès du Club social féminin de Pointe-des-Cascades depuis sa création en 1979. Elle a toujours participé activement à la vie communautaire et paroissiale. Un bouquet de fleurs, une attestation encadrée lui ont été remis et son nom figure sur la plaque des Grands et Grandes pointecascadiens installée au centre communautaire. Plusieurs citoyennes étaient présentes pour assister à l'hommage de Madame Lucas qui était aussi accompagnée de membres de sa famille. Madame Christiane Cyr, à titre de citoyenne, a également pris la parole pour prononcer un court hommage.

9.2 LISTE D'ORGANISMES POUR AIDE FINANCIÈRE

2022-12-200

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit des demandes d'aide financière de manière récurrente annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont passé en revue la liste des demandes des organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les subventions offertes par la Municipalité de Pointe-des-Cascades pour l'année 2023 totalisent 13 615 \$ selon la liste des organismes nommés ci-dessous soit approuvée comme suit :

Ambulance Saint-Jean	Location de salle mensuelle	2 200\$
Club social Féminin PDC	Location de salle hebdomadaire	3 050\$
Club Photo PDC	Location de salle mensuelle	2 200\$
West Island Wood Turners	Location pergola	265\$
Comité d'aide et de secours pour les chats	Location biannuelle	350\$
Comité des résidents place des Galets	Location biannuelle	350\$
Société d'habitation de PDC	Location biannuelle	350\$
Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges	Livraison popote roulante	1 700\$

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des subventions aux organismes sans but lucratif
selon la liste déposée et d'imputer la dépense au poste budgétaire
02.701.20.970 pour le budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 VERSEMENT AU PARC DU CANAL SOULANGES

2022-12-201

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à verser sa
contribution au montant de 5 000\$ tel qu'il appert dans la résolution 2022-
03-040;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses ont déjà été engagées par le Parc du
canal Soulanges auprès de sous-traitants pour la construction d'un escalier
ainsi que pour la confection d'un plan de signalisation qui sera implantée
au printemps 2023;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le Directeur général de la Municipalité à verser au Parc du
canal Soulanges la somme de 5 000\$ tel que stipulé dans l'entente et
d'imputer la contribution au poste 23.080.02 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE VAUDREUIL-SOULANGES - PAIEMENT POUR LA LIVRAISON DE LA POPOTE ROULANTE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

2022-12-202

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-
Soulanges a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans
le cadre de Paiement pour la livraison de la popote roulante du 1er janvier
au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-
Soulanges est un organisme à but non lucratif, que leurs projets
contribuent au rayonnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait le choix d'offrir le service de
popote roulante sur son territoire comme stipulé dans la résolution 2020-
12-222;

CONSIDÉRANT QU'UNE inflation substantielle a eu lieu au cours de la
dernière année, notamment en ce qui concerne l'essence;

CONSIDÉRANT QUE la popote roulante offre un service à plusieurs aînés
de notre communauté;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 1 700 \$ au Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges pour Paiement pour la livraison de la popote roulante du 1er janvier au 31 décembre 2022;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 1 700 \$ à même le poste budgétaire 02 70120 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - OPÉRATION NEZ ROUGE - CAMPAGNE 2022

2022-12-203

CONSIDÉRANT QUE Opération Nez rouge a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre de Campagne 2022;

CONSIDÉRANT QUE Opération Nez rouge est un organisme à but non lucratif reconnu du milieu;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 200 \$ à Opération Nez rouge pour Campagne 2022;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 200 \$ à même le poste budgétaire 02.701.20.970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6 LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - ÉQUIPE DE FLAG FOOTBALL

2022-12-204

CONSIDÉRANT la demande adressée par la Ligue de Football - Flag Plus de la Fédération de Flag Football du Québec;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la demande de location de la Ligue de Football - Flag Plus de la Fédération de Flag Football du Québec tous les mercredis soirs sauf le dernier du mois de décembre 2022 à la fin de mars 2023, au tarif forfaitaire de 150\$/mois, et selon les conditions particulières fixées au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 210-2022-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 210-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 100 000 \$ ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 777 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE AU PRESBYTÈRE

2022-12-205

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Benoit Durand, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 210-2022-2 modifiant le Règlement d'emprunt 210-2022 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 777 000 \$ pour l'aménagement de l'hôtel de ville au presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur Vallée mentionne que le conseil a eu plusieurs rencontres pour travailler sur le budget 2023.

Madame Rodrigue remercie M. Martin Champagne pour l'organisation du dernier Bingo Quiz, activité pour laquelle il y a eu une belle participation citoyenne. Une belle liste d'activités pour l'année 2023 et elle invite les citoyens à y participer en grand nombre. Joyeuses Fêtes à tous.

Monsieur Durand mentionne le travail effectué pour le budget et la priorisation des projets 2023. Il y en a tellement qu'ils s'étaleront sur quelques années. Il invite les citoyens à participer à la dernière messe qui aura lieu à l'église Saint-Pierre le 24 décembre 20h. C'est la fin d'un chapitre et le début d'un autre. La prochaine activité sera la Fête de Noël des enfants le 17 décembre prochain, 13h.

Monsieur Juneau souhaite de joyeuses Fêtes à tous. Il sera bon de pouvoir enfin se réunir en famille cette année.

Monsieur Poirier mentionne l'ampleur du travail accompli pour l'élaboration du budget 2023. Deux dossiers majeurs sont à considérer: le nouvel hôtel de ville et la construction des ateliers municipaux.

13. PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky est heureux du travail accompli pour le budget 2023 et du consensus au sein du conseil. Le budget sera présenté en assemblée extraordinaire le 19 décembre à 19h. Il invite les citoyens à assister à la dernière messe du 24 décembre en l'église Saint-Pierre. Il est aussi très fier de la beauté du village illuminé. Il remarque les efforts des citoyens à contribuer à l'atmosphère des Fêtes. Bravo à l'administration et à ses collègues du conseil pour le travail accompli cette année. Il mentionne que les citoyens sont ses yeux et ses oreilles et de ne pas hésiter à communiquer avec lui s'il y a un problème ou une demande. Joyeux Noël et bonne santé à tous.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Marches du belvédère
Roches dans la carrière de la Pointe
Éclairage de rues DEL
Félicitations au conseil, 1^{re} année de mandat
Dernière messe
Assemblée sur le budget
Permis de construction
Flag football
Puits
Rue des Galets

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-12-206

À 20h36 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 5 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*